

<b>Intitulé</b>	<b>Enseignant ressource « élèves à haut potentiel »</b>
<b>Affectation</b>	Direction des services départementaux de l'Education nationale Le Mans
<b>Secteur d'intervention</b>	Ecoles et collèges du département
<b>Missions</b>	<p>Sous l'autorité de l'IEN ASH, les missions s'exerceront dans le cadre de l'article L321-4 du code de l'éducation, de la circulaire N°2007-158 DU 17-10-2007, de la circulaire n° 2009-168 du 12 novembre 2009.</p> <p>Il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'accompagner les équipes et participer à leur formation</li> <li>- d'apporter des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire.</li> <li>- d'impulser la mise en œuvre de parcours scolaires fluides et adaptés aux besoins des élèves.</li> </ul> <p>A cette fin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participer à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques.</li> <li>- participer à la formation des personnels de l'Education nationale</li> </ul>
<b>Compétences / expérience / qualification requises</b>	<p>Etre titulaire du <b>CAFIPEMF</b> et avoir une expérience de formateur</p> <p>Une bonne connaissance des élèves intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières à l'école et au collège est attendue afin <b>d'impulser des parcours scolaires adaptés.</b></p> <p><b>Notamment, seront appréciées</b></p> <p><b>1 Des connaissances liées au besoin éducatif particulier et à la capacité à impulser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la connaissance des ressources existantes pour les élèves à HP, notamment les ressources nationales</li> <li>- des aménagements particuliers et des adaptations pédagogiques</li> <li>- la maîtrise des outils numériques</li> <li>- le sens de l'organisation</li> </ul> <p><b>2 Des capacités à coopérer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la capacité à travailler en équipe et en partenariat : au sein du Service Départemental Ecole Inclusive, au sein des équipes pédagogiques, en lien avec les enseignants spécialisés, notamment les psychologues de l'Education Nationale, avec les médecins scolaires et avec les partenaires extérieurs</li> <li>- la capacité à dialoguer avec les familles</li> </ul> <p><b>3 La capacités à mobiliser les 4 domaines de compétences des formateurs</b></p> <p><b>a) Penser -Concevoir -Élaborer – b) Mettre en œuvre-Animer – c) Accompagner l'individu et le collectif – d) Observer -Analyser - Évaluer</b></p> <p>Notamment la capacité à proposer et animer des actions de formation à destination des enseignants, des enseignants spécialisés, des médecins de l'Education Nationale, des directeurs d'écoles, des chefs d'établissements et des IEN</p>
<b>Quotité</b>	50%
<b>Régime indemnité</b>	Selon les textes en vigueur